



CTPS DR DUNKERQUE DOLEANCES DES AGENTS DE DUNKERQUE STEENVOORDE et SAINT OMER SURVEILLANCE

La CFDT et la CGT, organisations représentatives de la DR de Dunkerque, s'accordent à l'occasion de ce CTPS pour vous faire connaître, dans le cadre de la plateforme revendicative locale commune, les points suivants :

1°) Dans le cadre des réductions des effectifs et d'analyse sérieuse des besoins en personnels pour l'accomplissement des missions du service public.

- Arrêt immédiat des suppressions d'emploi prévu dans le cadre de CAP 2012 et le retrait de la loi dit de mobilité.
- Une politique claire sur l'amélioration des conditions de travail pour les contrôles sur route, autoroute, pour les contrôles en milieu confiné sur les navires ou pour les contrôles en points fixes

2°) Dans le cadre de la réduction des moyens matériels mis à la disposition des personnels dans le cadre de leurs missions.

- Une zone de contrôle abritée et éclairée qui permettent de contrôler indifféremment les PL et les VL suivant la sélection effectuée et qui garantissent des conditions décentes de travail aux agents chargés des contrôles.
- La création de bloc sanitaire sur place, comportant toilette et lavabo et des installations digne d'une administration représentant l'Etat Français.
- Du matériel fixe: PC connecté à Aladin, photocopieuse avec scan, fax et imprimante et matériels nécessaire à la fouille des véhicules PL en particulier.

3°) Dans le cadre de la course aux indicateurs de performance ainsi que le « management par la pression » conduisant à l'accentuation de la souffrance au travail, du haut en bas de la hiérarchie.

- L'arrêt des indices de performance et remise en cause des conclusions contenues dans le cadre de CAP 2012.
- Retrait immédiat de toute note faisant allusion aux indispositions pour quelque raison que ce soit

4°) Dans le cadre de la mise en œuvre de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) et de l'individualisation des régimes indemnitaires.

- Retrait pur et simple de tout dispositif conduisant à une individualisation du travail à commencer par le rejet de l'expérimentation du nouveau dispositif évaluation/notation pour les B et C et retrait pure et simple pour la catégorie A.
- Retrait pur et simple de la PFR réservée pour l'instant à une catégorie du personnel qui ne manquera pas tôt ou tard d'être étendue à l'ensemble du personnel.

5°) Dans le cadre des rémunérations du personnel et des conséquences de la mise en œuvre de la loi sur la mobilité.

- Intégrations des primes dans le calcul de la retraite et une transparence totale des primes diverses et compensations versées à chaque agent SURV OPCO AG quelque soit son grade en particulier en fin d'année.
- Paiement complet de la prime de risque soit **80** points immédiat et pour tous
- Ne pas pénaliser la SURV afin d'obtenir une retraite à taux plein malgré un allongement de la durée de cotisations (départ imposé à 58 ans) et bonification sans limite (>5ans)
- Gestion identique pour les agents SURV et OPCO en matière de Garde d'enfant Malade, d'Absence réglementaire, d'indisposition.
- Augmentation du tarif des heures de nuits, dimanches, jours fériés, SRB et alignement des ACF Surv sur celui des OP/CO AG
- Maintien du calcul de la retraite comme actuellement.
- NBI pour les agents spécialisés de la visite des navires de commerce en milieu confiné et retrait du contrôle de dépistage des produits illicites pour les motards.
- Privilégier les répartitions au coup par coup même si l'affaire n'a pas atteint les seuils fixés unilatéralement par la DGDDI

6°) Dans le cadre des dispositifs sociaux au sein de la DGDDI

- L'arrêt du démantèlement des casernes des douanes afin de garantir un logement social douanier pour tous à un prix modéré.
- Une visite médicale annuelle pour les SURV et pour les OPCO /AG car nous sommes tous égaux devant la maladie
- Augmentation significative des taux de remboursement pour toutes les nuitées, repas et indemnités kilométriques ainsi que du prix du titre restaurant.